

La seigneurie du Brassus

Autor(en): **Reymond, Maurice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **67 (1959)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-658433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La seigneurie du Brassus

Des recherches faites aux archives d'Etat de Genève pour compléter la généalogie de la famille Varro, établie d'une façon fragmentaire par Galiffe¹, nous ont permis de constater qu'il existait dans ces archives des documents intéressants concernant les forges et la seigneurie du Brassus, créées par les Varro, et leur propriété pendant un siècle².

Des échanges économiques continus ont existé dès le XVI^e siècle entre Genève et la Vallée de Joux. Les créateurs et propriétaires de l'industrie sidérurgique dans cette contrée ont été en grande partie des Genevois : les Varro, les Chabrey, les Rigaud, et comme par un reflux, beaucoup de ressortissants de la Vallée ont vécu et travaillé à Genève, soit passagèrement, soit définitivement. Il y a lieu de remarquer que des branches de presque toutes les anciennes familles de cette contrée sont bourgeoises de Genève, et que six d'entre elles le sont déjà avant 1792³.

Les Varro, reçus bourgeois de Genève dans la première moitié du XVI^e siècle, sont originaires de Moncalieri, près de Turin, et membres de la même famille. Ils étaient à Genève dès avant la Réforme et ne sont donc pas des réfugiés pour cause de religion.

Les descendants de Michel Varro, mort avant 1521, ont rapidement occupé à Genève des situations en vue. Ils se sont alliés aux premières familles de la région et sont qualifiés de « Noble » déjà avant d'avoir accédé aux fonctions publiques. Le personnage le plus marquant de la famille est Ami Varro, mort

¹ J. A. GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, t. 3, Genève, 1836, p. 476.

² Les sources inédites que nous avons utilisées se trouvent pour la plupart aux Archives d'Etat de Genève, et pour quelques-unes aux Archives cantonales vaudoises. Les renseignements concernant les faits connus ont été tirés des ouvrages historiques ayant trait à la Vallée de Joux, et plus spécialement de l'histoire bien documentée de M. Auguste Piguet sur la commune du Chenit.

³ Reymond 1770, Rochat 1771, Capt 1773, Golay 1792, Nicole 1792, Piguet 1792. LUCIEN FULPIUS, *Contribution à l'armorial genevois*, dans *Genava*, t. XXIX (1951), p. 164 sqq.

en 1593, âgé de soixante-sept ans. Il fut six fois syndic, et général en chef des troupes genevoises en 1589.

Dès le début du XVII^e siècle, l'influence de cette famille diminue : les alliances sont encore brillantes, mais ses membres ne remplissent plus les hautes charges de la magistrature. Le dernier mâle de la famille semble avoir été Pierre, mort en 1736, ayant survécu à ses deux fils Abraham et Jean, morts en bas âge. La famille s'est définitivement éteinte avec Françoise, fille de Gédéon, décédée le 8 août 1775.

L'esquisse de tableau généalogique qui suit permettra au lecteur d'identifier les différents personnages cités dans la suite de ce travail.

Une brève description de la Vallée de Joux n'est pas inutile. La Vallée de Joux constitue, au point de vue géographique, un haut bassin fermé. Jusqu'au milieu du XVI^e siècle, le caractère dominant de cette région du haut Jura est l'isolement. Partout c'est la forêt primitive, silencieuse et obscure. Il est cependant probable qu'avant d'être habitée, cette région était un territoire de chasse, fréquenté par les diverses peuplades du Plateau¹.

L'abbaye du Lac-de-Joux fut fondée vers 1126 par Gosbert, disciple de saint Norbert, de l'ordre des Prémontrés. Une charte de 1140 nous apprend qu'Ebal de la Sarra participa à cette fondation en faisant de nombreuses donations à cette communauté religieuse établie dans la Vallée de Joux, territoire qui depuis les temps les plus reculés faisait partie du patrimoine de ses ancêtres².

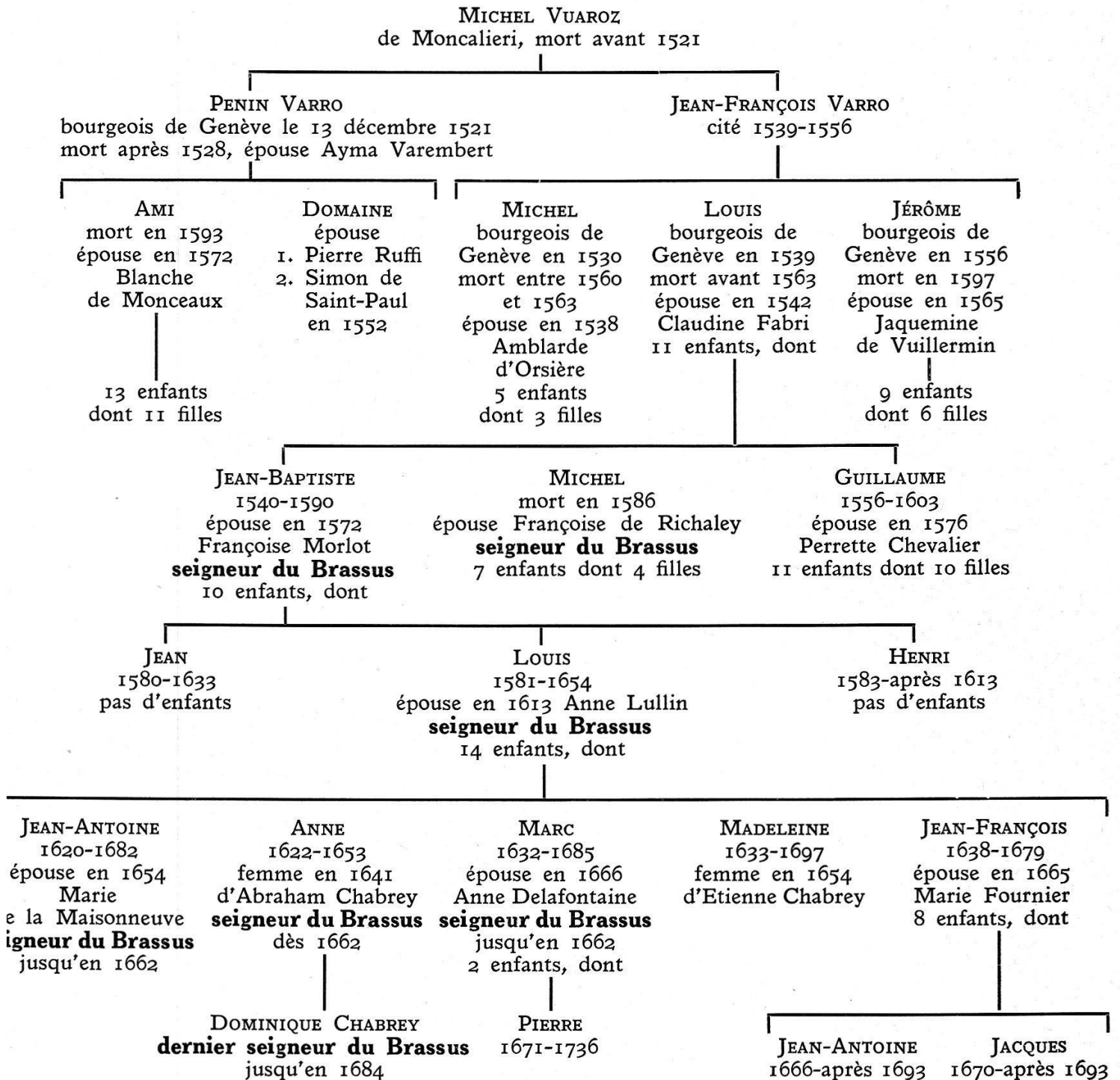
Quoiqu'on ne trouve dans les documents connus aucune mention d'habitants fixes avant le XIV^e siècle, il semble bien que la Vallée fut habitée plus anciennement³. La remarque suivante de Verdeil est certainement applicable à la région qui nous occupe : « A l'époque où les princes de la maison de Savoie accordaient des franchises aux villes, on voyait plusieurs seigneurs exempter leurs paysans de la taille et leur accorder des

¹ RENÉ MEYLAN, *La vallée de Joux. Les conditions de vie dans un haut bassin fermé du Jura*, dans *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, t. XXXVIII (1929), Neuchâtel, p. 81.

² FRÉDÉRIC DE GINGINS-LA-SARRA, *Annales de l'Abbaye du Lac-de-Joux*, dans *M.D.R.*, t. I (1842), p. 6.

³ *Ibidem*, p. 37.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE SOMMAIRE DE LA FAMILLE VARRO,
DE GENÈVE



libertés. Les couvents donnaient l'exemple, principalement ceux qui possédaient des montagnes dans la chaîne du Jura. Par ces concessions, ils parvinrent à fonder des villages dans des lieux où jamais sans elles des hommes ne se seraient fixés (début du XIV^e siècle). »¹ Il est donc probable que l'établissement des religieux fut à l'origine de la colonisation de cette contrée.

En 1324, Le Lieu est déjà qualifié de village, en 1382 on y compte trente-sept chefs de famille², et la communauté existait en 1396³.

Le 24 avril 1344, François, Sire de La Sarra, avait vendu la Vallée de Joux à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, pour le prix de mille livres, bonne monnaie de Lausanne. Les seigneurs de La Sarra conservaient le vidomnat sur tout le territoire de la Vallée⁴. En 1536, les Bernois devinrent seuls seigneurs du pays, par droit de conquête sur la maison de Savoie.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, on assiste à un exode des habitants, devenus trop nombreux dans la région du Lieu et de L'Abbaye, vers les territoires non encore défrichés du Chenit et du Brassus⁵.

C'est à cette époque que furent créés les établissements industriels du Brassus. Le château, la seigneurie et le village tirent leur nom du cours d'eau du Brassus, sur lequel ils sont situés, et qui fut la cause de leur existence.

La Vallée de Joux était relativement favorisée en forces motrices hydrauliques. L'Orbe était peu utilisable, à cause de sa pente trop faible, mais le Brassus et la Lyonne (à L'Abbaye), avec un débit constant et une forte pente, ont attiré l'attention des industriels.

Le premier abergataire du cours de la Lyonne fut Vuinet Rochat, qui construisit des martinets, forges et hauts fourneaux⁶.

¹ A. VERDEIL, *Histoire du canton de Vaud*. Lausanne, Martignier, 1854, t. 1, p. 176.

² GINGINS, *op. cit.*, p. 230.

³ *Ibidem*, doc. XXXIX, p. 237.

⁴ *Ibidem*, doc. XXXII, p. 213 à 225, et A.C.V., Bb 36/8, p. 835 : Copie vidimée et traduite en français en 1768. L'original se trouve au château de La Sarraz.

⁵ MEYLAN, *op. cit.*, p. 84 et 85.

⁶ Il convient de noter que la concession de l'abbé Pollens ne parle pas de hauts fourneaux ; les *furnos* de la charte (GINGINS, *op. cit.*, p. 294) sont une erreur de lecture pour *fimos* (fumiers).

Actuellement, ce cours d'eau actionne encore d'importantes scieries.

Le cours du Brassus fut abergé en 1555 à Jean Herrier, dont l'exploitation fut reprise par Jérôme Varro¹. Nous reviendrons plus en détail sur ces premiers établissements.

Le minerai de fer existait dans la région, mais non dans des formations tertiaires, qui sont relativement riches. On le trouvait dans des poches ou fissures de calcaire, et l'exploitation en était difficile. Les usines du Brassus travaillaient avec du minerai exploité dans la montagne du même nom, mais au XVIII^e siècle ces mines devaient être épuisées, puisqu'on amenait ce produit par eau depuis la région des Charbonnières².

Pour produire du fer, il ne suffisait pas d'avoir à disposition la force motrice et le minerai, il fallait également le combustible. Celui-ci était fourni en abondance sous forme de charbon de bois, facilement obtenu dans les forêts étendues qui couvraient la plus grande partie du sol de cette région.

Sans avoir pu en trouver la preuve certaine, nous pensons que les Varro, et les autres Genevois, se sont intéressés aux forges de L'Abbaye et du Brassus dans l'idée de procurer à la République de Genève le matériel de guerre dont elle avait, à cette époque, grandement besoin.

En effet, antérieurement déjà, nous constatons ce qui suit : en 1555, Nicolas Le Fert, fils de Matthieu, d'Arras, qui venait d'être reçu bourgeois de Genève le 25 avril, était envoyé à Bâle pour acheter des armes³. Coïncidence curieuse, le fils de Nicolas, Florent Le Fert, se trouve être maître de forge au Brassus en 1590, comme nous le verrons plus loin.

Les Genevois, qui prévoyaient la guerre avec la Savoie, se préoccupaient d'être suffisamment fournis en armes et en munitions. En 1557, c'est Soleure qui procure des boulets et autres munitions qu'on estime nécessaires⁴. Le 26 septembre 1572, à la suite d'une demande de Genève, Berne donne l'ordre à ses forgerons de Sainte-Croix d'exécuter vingt à trente mille boulets

¹ *Ibidem*, p. 153 à 155.

² *Ibidem*, p. 162 et 163.

³ GALIFFE, *op. cit.*, t. III, p. 301.

⁴ Archives d'Etat de Genève (A.E.G.), *Portefeuille des pièces historiques (P.H.)*, t. 1623 : lettre du Conseil de Soleure du 9 novembre 1557.

d'artillerie pour ses alliés, et prend toutes mesures pour que ce travail s'exécute de suite ¹.

Enfin le 25 février 1589, quelques semaines avant l'entrée en guerre, le Conseil constate que l'arsenal ne contient qu'une très petite quantité de boulets. Le Sieur Paul Voisin offre d'en faire exécuter la quantité qu'on voudra aux forges du Brassus ². Et le 12 octobre 1591, très peu de temps après l'assassinat de Jean-Baptiste Varro, le Sieur Mayor de Romainmôtier a livré à Genève une certaine quantité de boulets d'artillerie exécutés dans ses forges de L'Abbaye ³.

Voyons maintenant dans quelles conditions furent créées les forges de la Vallée de Joux. Nous avons déjà indiqué que les seuls endroits propices à l'utilisation de l'énergie hydraulique étaient le cours du Brassus et le cours de la Lyonnaz, cette dernière à L'Abbaye. Les premiers établissements importants furent créés sur ce ruisseau. Le 28 janvier 1481, l'abbé du Lac-de-Joux, Jean Pollens, abergeait l'eau de la Lyonnaz « pour y construire martinets et forge » à Vuinet Rochat, originaire de Rochejean, près de Mouthe ⁴. Le 29 janvier 1592, ces forges furent vendues, par arrêt souverain émané de Noble Simon Wurstemberger, bailli de Romainmôtier, aux Nobles Manfredo Balbani, Ami Varro, Jean Morlot et Baltasard Franconis, tous de Genève ⁵.

Le 13 mars 1594, se référant à un partage du 1^{er} avril 1592, Noble Manfredo Balbani, seigneur de Saint-Vincent ⁶, Noble Jean Morlot, bourgeois de Genève, et Demoiselle Blanche de Monceaux, veuve de Noble et honoré Ami Varro, comme tutrice de leurs enfants, cèdent les droits et parts qu'ils possèdent aux forges de L'Abbaye à Noble Guillaume Varro, citoyen de Genève, et à Pernette Chevalier sa femme, qui acquièrent de cette façon la propriété entière ⁷. Enfin, le 26 avril 1599, ces derniers vendent la moitié des dites forges, hauts fourneaux et mines, et le 9 juin l'autre moitié au sieur Hippolyte Rigaud, bourgeois de

¹ *Ibidem*, 1917 : lettre de Berne touchant les « bolards » d'artillerie, du 26 septembre 1572. Cf. ROBERT JACCARD, *Sainte-Croix dans le passé*, 1950, p. 82, 87 et note.

² A.E.G. *Registre du Conseil*, 25 février 1589.

³ *Ibidem*, 12 octobre 1590.

⁴ A.C.V., Bb 36/2, folio 321, et GINGINS, *op. cit.*, p. 293.

⁵ *Ibidem*, folio 321. Cf. JACCARD, *op. cit.*, p. 74.

⁶ Pour les Balbani, voir plus loin, p. 187.

⁷ A.E.G., Etienne De Monthoux, not., vol. 45, folio 58, et vol. 57, folio 2.

Genève, pour le prix de mille ducats et vingt-cinq écus d'or au soleil pour la femme du vendeur ¹. En 1616, Rigaud vend le tout à Noble et Puissant Joseph Morlot, et enfin, le 8 février 1639, les successeurs de Noble David Morlot vendent à leur tour cette entreprise à d'autres propriétaires ².

Par ailleurs, le 17 septembre 1627, Berne aberge à Noble Simon de Hennezel, de Vallorbe, le cours de l'Orbe de la frontière au Bas-du-Chenit pour « y bâtir toutes sortes de rouages comme moulins, raisses ³, fourneaux et forges », pour la cense annuelle de 30 florins petits. Une des conditions de l'acte était que l'abergataire fasse construire un chalet tout près de la frontière, qu'il fera habiter par des sujets de Berne, et que les rouages, fourneaux et forges soient établies le plus près possible des limites de Bourgogne ⁴. Il s'agit là d'une mesure de précaution militaire souvent imposée dans les régions frontières.

Ces forges échurent par la suite à Philippe Glardon, de Vallorbe, qui fit faillite en 1645. Les Varro et Chabrey les rachetèrent pour le prix de 6000 florins ⁵.

Venons-en maintenant aux forges du Brassus, qui ont constitué pendant plus d'un siècle un fief possédé par les Varro, et ensuite par les Chabrey.

Le 3 janvier 1555, Bénédict de Diesbach, bailli de Romainmôtier, aberge perpétuellement à maître Jean Herrier, natif d'Aubanton, au diocèse de Laon, le cours du ruisseau du Brassus pour y construire un martinet et faire battre le fer, ceci pour la cense annuelle de deux sols, et dix florins d'entrage ⁶. L'acte stipule qu'il existait déjà à cet endroit des installations, à ce moment en ruines.

Ce premier maître de forge fit de mauvaises affaires et fut contraint de vendre. Le 6 mai 1567, la propriété fut adjugée à Guillaume Reymond, du Lieu, pour le prix de 400 florins. Ce gage fut transmis le même jour à Nicolas Meylan qui en fit cession à Jérôme Varro et Nicolas George, bourgeois de Genève,

¹ A.C.V., Bb 36/2, folio 321, et A.E.G., Et. De Monthoux, not., vol. 62, folio 47.

² *Ibidem*.

³ Une raïsse est une scie ou scierie.

⁴ A.C.V., Bb 36/3, folio 301, et GINGINS, *op. cit.*, p. 444. Cf. JACCARD, *op. cit.*, p. 74 et note, et 117.

⁵ AUGUSTE PIGUET, *Le territoire du Chenit*, t. I, p. 127, et t. II, p. 374.

⁶ GINGINS, *op. cit.*, p. 396 et 397.

chacun pour la moitié ¹. On ne comprend pas très bien le pourquoi de cette succession de propriétaires ; il ne semble pas qu'il y ait eu spéculation, car le texte dit bien que la cession aux derniers acheteurs se fit aux mêmes conditions que l'adjudication. Une partie des forges aurait déjà à cette époque servi d'aciérie ².

En 1576, Jérôme Varro ne paraît plus être propriétaire. Nous trouvons à sa place ses neveux Michel et Jean-Baptiste et leurs beaux-frères, Paul Voisin et Jean Morlot. Ils obtiennent le 19 mai 1576 l'érection de leur domaine en fief noble et lige, avec moyenne et basse juridiction ³.

A l'origine, la seigneurie du Brassus ne comportait ni prés ni terres arables. Par la suite, les Varro cherchèrent à remédier à ce désavantage par des acquisitions aux abords immédiats du fief ⁴.

Le 1^{er} janvier 1577, Noble Jean Morlot vend sa part de la seigneurie du Brassus, soit le quart, à Michel et Jean-Baptiste Varro et à Paul Voisin, pour le prix du quart de la valeur de la seigneurie et du quart des dépenses faites ⁵. L'acte dit textuellement : « Et parce que le dit Morlot ne peut bonnement s'employer pour son quart aux affaires d'icelle. » ⁶

Les trois propriétaires restants ont dû se partager le domaine par tiers, puisque, le 20 juillet 1587, Paul Voisin vend à Jean-Baptiste Varro sa part, qui est le tiers du tout. L'acte de vente donne une énumération complète des biens composant la seigneurie : montagnes, fonds, bâtiments, cours d'eau, « engins d'artifice », moulin, raiasse, et en plus, ne faisant probablement pas partie de la seigneurie, la montagne acquise de la commune de Bursins, les mines (de fer) concédées au dit vendeur par l'abbé du Mont-Sainte-Marie et par les sieurs Jaques et André Mayor de Romainmôtier, et tous autres droits de mines. Cet acte de vente est passé à Genève dans la maison de Noble Jean Morlot,

¹ PIGUET, *op. cit.*, t. II, p. 243.

² PIGUET, *op. cit.*, t. II, p. 245.

³ *Ibidem*, t. I, p. 48.

⁴ *Ibidem*, p. 95.

⁵ A.E.G., Jean Jovenon, not., vol. 4, folio 1.

⁶ Les Morlot étaient originaires de Conflans, en Haute-Bourgogne. Une branche se fixa au XIV^e siècle à Fontenay, en Lorraine. Elle s'occupa dès le XVI^e siècle du commerce de soieries et, à la Réforme vint à Genève. Jean Morlot, fils de Claude, marchand, est reçu bourgeois le 28 février 1569 (COVELLE, *Livre des bourgeois*. Voir également *Almanach généalogique suisse*, t. II, et le *D.H.B.S.*).

en présence du dit Morlot, du Noble Seigneur Ami Varro, conseiller de Genève, de Noble Jérôme Varro et d'Etienne Merminod, citoyen de Genève¹. A cette époque, les héritiers de Michel Varro, mort en 1586, avaient déjà cédé leurs droits à Jean-Baptiste Varro². Dès 1587, ce dernier devient seul propriétaire de la seigneurie, qui sera possédée par ses descendants successifs avant d'être reprise par les Chabrey.

L'achat des usines de L'Abbaye, en 1592, aux Mayor de Romainmôtier, avec le droit de mines qui y était attaché, donnait aux Varro et consorts un véritable monopole de l'industrie du fer dans la Vallée de Joux³. Il faut reconnaître que ce droit leur fut par la suite contesté. Une sentence du bailli de Tscharnier, du 25 février 1653, déclare mal fondée la prétention des Nobles Varro, Chabrey et consorts au monopole absolu des mines dans la Vallée⁴.

Portons maintenant notre attention sur les hommes qui ont, non pas créé, mais développé l'industrie métallurgique dans la Vallée de Joux.

Au Brassus, nous trouvons Jérôme Varro dès 1567, et, en 1576, ses neveux Michel et Jean-Baptiste, auxquels il y a lieu d'ajouter Paul Voisin, époux de sa nièce Philiberte, et Jean Morlot, beau-frère de Jean-Baptiste. En 1587, l'acte de vente de Paul Voisin à Jean-Baptiste Varro est passé dans la maison de Jean Morlot, mais en présence d'Ami Varro, conseiller de Genève.

A L'Abbaye, en 1592, les acheteurs des forges et hauts fourneaux sont Manfredo Balbani⁵, Ami Varro, Jean Morlot, Guillaume Varro et Balthasard Franconis⁶.

¹ A.E.G., Jean Jovenon, not., vol. 6, folios 229 et 230.

² PIGUET, *op. cit.*, t. I, p. 48.

³ PIGUET, *op. cit.*, t. I, p. 49.

⁴ *Ibidem*, t. II, p. 247.

⁵ Manfredo Balbani, gentilhomme lucquois, fils de Jean et d'Elisabeth Calandrini, né en 1544, bourgeois de Genève le 29 décembre 1580, du CC en 1582, des LX en 1592, mort à Paris en 1624 (GALIFFE, *op. cit.*, p. 26) ; fut seigneur de Saint-Vincent, près de Gilly, de 1588 à 1602 (*D.H.V.*, p. 631). Il figure parmi les huit commissaires chargés de taxer leurs concitoyens pour pourvoir aux frais de la guerre en mai 1589 (HENRI FAZY, *Genève et Charles-Emmanuel*, p. 60, note).

⁶ Balthasard Franconis, bourgeois de Genève le 30 mars 1574, du CC en 1584, mort en 1627, fils de François, du Pey en Dauphiné (GALIFFE, *op. cit.*, t. II, p. 697).

Il y a lieu de noter que tous les membres de la famille Varro vivants à cette époque sont mêlés à l'industrie métallurgique de la Vallée de Joux : Jérôme et Ami, de la troisième génération ; Michel, Guillaume et Jean-Baptiste de la quatrième. Et comment s'étonner qu'Ami Varro, six fois syndic de 1573 à 1593, l'âme de la guerre contre la Savoie, général des troupes genevoises en 1589, sur les épaules duquel reposait en partie le souci des opérations militaires, ait porté grand intérêt à cette industrie de guerre, si nécessaire à la République à ce moment-là ?

On doit également constater qu'à partir de 1573, les Varro occupent des places en vue dans la magistrature genevoise : Ami, syndic en 1573, 1577, 1581, 1585, 1589, 1593, mort en charge ; auditeur en 1568 ; lieutenant en 1575, 1588 et 1592. — Jean-Baptiste, auditeur en 1579 et 1581. — Michel, syndic en 1582 et 1586, mort en charge, auditeur en 1572, lieutenant en 1578 ; secrétaire d'Etat de 1573 à 1576. — Guillaume, auditeur en 1589 et 1599 ; secrétaire d'Etat en 1592. — Jérôme, du CC en 1574, étape qu'il ne semble pas avoir dépassée, étant probablement trop occupé dans ses forges du Brassus.

Le drame éclate le 5 août 1590. Goulart rapporte ce qui suit dans son *Journal* : « Le mercredi cinq, on a apporté nouvelles en la ville que le sieur Baptiste Varro a esté tué au Brassu par les Bourguignons. C'est un arrest du Sénat de Dôle, à cause des boulets et munitions de fer que sa forge fournissoit à ceste cité, qui est grandement incommodée par telle perte. Il fut tué lundi à minuict, et pource que les meurtriers, au nombre d'environ cinquante, entendirent quelque alarme, ils n'eurent loisir de piller la maison, ains emmenèrent seulement quatre chevaux et n'eurent loisir de faire aucun mal aux serviteurs de la maison. » ¹ Goulart mentionne également ce fait dans les *Mémoires de la Ligue*, mais d'une façon plus brève. Il n'indique pas le nom de Varro, mais parle uniquement d'un notable personnage de Genève ; il passe sous silence l'arrêt du Sénat de Dôle ².

Il s'agit d'un assassinat pur et simple, commis il est vrai en temps de guerre, pour se débarrasser du dirigeant d'une entreprise

¹ SIMON GOULART, *Journal de la guerre faite autour de Genève l'an 1590*, p. 113, dans *M.D.G.*, t. XXXVI (1938).

² SIMON GOULART, *Recueil des choses plus mémorables advenues sous la Ligue*, t. V, p. 806, 807.

qui fabriquait du matériel de guerre pour l'ennemi. Mais il est regrettable que Goulart n'ait pas été plus explicite. Il est pour le moins étonnant que le Parlement de Dôle ait rendu un arrêt pour légitimer l'assassinat de Varro, sur terre bernoise, à quelques kilomètres de la frontière.

Les archives départementales du Jura, à Lons-le-Saunier, auxquelles nous nous sommes adressé pour savoir si cet arrêt existait encore, ont répondu ce qui suit : « Après maintes recherches, monsieur l'archiviste du Doubs, qui possède les arrêts du Parlement de Dôle, n'a pas trouvé mention en 1590, de la fourniture de matériel de guerre à la République de Genève, par Jean-Baptiste Varro. »¹ Les Archives du Jura n'ont malheureusement pas répondu à notre question précise, qui était de savoir dans quelles circonstances le Parlement de Dôle aurait rendu un arrêt condamnant à mort Jean-Baptiste Varro.

Si cet arrêt a véritablement été rendu, nous formulons à ce sujet l'hypothèse suivante : le roi d'Espagne Philippe II, souverain de la Franche-Comté, n'était à ce moment en guerre ni avec Berne, ni avec Genève, mais il avait mis à disposition du duc de Savoie des contingents militaires importants², avec la restriction formelle que ces secours ne pourraient être utilisés que dans un but défensif³. Il se produisit malheureusement des incidents intempestifs qui pourraient expliquer la mauvaise humeur des Francs-Comtois à l'endroit des Genevois.

Le 30 janvier 1590, une troupe de soldats, dont le chef se disait envoyé par la Seigneurie de Genève, s'était présentée à Mijoux, en territoire franc-comtois, et avait plus ou moins pillé la localité. Les participants auraient pénétré dans l'église en armes et détruit des images « avec plusieurs insolences et dérisions ». Les échevins de Saint-Claude, par une lettre du 9 février 1590, demandaient à la Seigneurie des explications afin d'aviser à la fois le Parlement de Dôle et le comte de Champlitte, gouverneur pour Sa Majesté Catholique. Le Conseil répondit en faisant des excuses et en désavouant catégoriquement les auteurs de cette incursion malencontreuse⁴.

¹ Lettre de la Préfecture du Jura, du 2 mai 1956.

² HENRI FAZY, *La guerre du Pays de Gex*. Genève, 1897, p. 52.

³ ALAIN DUFOUR, *La guerre de 1589-1595*, t. IV, Julien, 1958, p. 60.

⁴ FAZY, *op. cit.*, p. 192 et 193.

Il y eut probablement encore d'autres incidents du même genre qui auraient pu expliquer l'arrêt du Parlement de Dôle, mais qui n'excusent pas cependant un meurtre prémédité.

Goulart insiste sur la gravité de cet assassinat pour la République, quand il dit que « ceste cité est grandement incommodée par telle perte ». Chose curieuse, on ne trouve à Genève aucune mention de cette affaire ailleurs que chez Goulart. Les registres du Conseil sont muets à ce sujet et Fazy semble ignorer cet événement, qui devait cependant présenter une certaine importance pour la poursuite de la guerre. Deux mentions des registres du Conseil ont trait, non à l'assassinat de Jean-Baptiste Varro, mais à son activité à la Vallée de Joux. Le 3 juin 1590, deux mois avant le drame, Francoise Varro, femme de Jean-Baptiste, demande de surseoir au paiement de sa cotisation (il s'agit probablement d'un impôt) jusqu'à ce qu'on fasse compte de ce qui est dû à son mari pour les « bolards » d'artillerie qu'il a livrés¹. Le 20 octobre 1590, elle demande au Conseil une lettre de faveur pour agir auprès du bailli de Romainmôtier dans une cause qui intéresse ses enfants². La Vallée de Joux faisait alors partie du bailliage de Romainmôtier.

Une autre source, en dehors de Genève, nous apporte une confirmation de l'incident. M. Meyer, adjoint aux Archives d'Etat de Berne, a eu l'amabilité de nous communiquer le contenu de deux lettres concernant l'affaire qui nous occupe. La première, datée du 6 août 1590, est une réponse à l'annonce faite aux autorités bernoises par Simon de Wurstemberger, bailli de Romainmôtier, du meurtre de Varro. Elle dit à peu près ceci : « Nous répondons comme suit à votre lettre concernant l'annonce du malheur causé par quelques Bourguignons dans la Vallée du Lac de Joux et comment le Seigneur du Brassus a été assassiné (*erschossen*). Les défilés (du Jura) doivent être gardés et, si les moyens vous manquent, nous donnerons à ce sujet des ordres au bailli d'Yverdon. »

La seconde lettre est adressée à ce dernier et lui donne l'ordre de porter aide au bailli de Romainmôtier, en mettant à sa disposition les soldats nécessaires (*etliche Schützen*). M. Meyer ajoute que le Conseil de Berne a de nouveau traité cette affaire le 7 août

¹ A.E.G., *Registre du Conseil*, 1590, p. 149.

² *Ibidem*, p. 293.

et que, le 23 septembre, il fit écrire deux lettres à Dôle qui pourraient avoir été en relation avec l'affaire du Brassus, mais qui n'ont malheureusement pas pu être retrouvées¹. Le fait rapporté par Goulart se trouve donc nettement confirmé.

D'autre part, il existe une preuve que Genève attachait une grande importance à ce qu'il n'y ait aucune solution de continuité dans l'activité des forges et hauts fourneaux du Brassus. Le 17 août 1590, soit très exactement quinze jours après le drame, Florent Le Fert, bourgeois de Genève, est engagé comme maître des forges et, dit l'acte : « ... aller demeurer au lieu du Brassu pour remplacer No. Jean-Baptiste Varro... pour conduire forges et moulins et maintenir en bon état toutes les affaires concernant les forges... faire tout ce que ledit Varro faisait... » Les garants sont les personnages que nous connaissons déjà : Jean Morlot, beau-frère de Jean-Baptiste, et Guillaume Varro, son frère².

Ce Florent Le Fert, qui reçut pour salaire la somme de six cents florins petit poids et « la jouissance de deux vaches », était le fils de Nicolas Le Fert, d'Arras, envoyé en 1555 à Bâle pour y acheter des armes, et dont nous avons déjà parlé³.

Si les Varro se sont intéressés d'une façon aussi active à l'industrie métallurgique dans la Vallée de Joux, c'est fort probablement parce qu'ils y trouvaient leur intérêt ; mais il semble bien que c'est aussi parce qu'ils y voyaient un moyen d'aider la république qui leur était chère, dans sa lutte contre la Savoie.

Il ne nous reste plus qu'à terminer brièvement l'histoire de la seigneurie du Brassus jusqu'à son rachat par Berne en 1684.

Françoise Morlot, veuve de Jean-Baptiste Varro, agit en qualité de Dame du Brassus jusqu'à la majorité de ses fils : Jean, Louis et Henri, nés respectivement en 1580, 1581 et 1583. Le 21 août 1598, « Généreuse Dame Morlot, relicte de feu Jean-Baptiste Varro, Dame du Brassus, convient avec la commune du

¹ Lettre des archives de l'Etat de Berne du 9 janvier 1956. Des recherches faites aux A.C.V. à Lausanne, dans les onglets baillivaux, n'ont pas permis, jusqu'ici, de retrouver des traces de cette affaire.

² A.E.G., Etienne De Monthoux, not., vol. 7, folio 309.

³ La sœur de Florent, Anne Le Fert, avait épousé Antoine Calvin, le frère du réformateur, qui l'avait répudiée pour cause d'adultère. La famille Le Fert s'éteignit à la Vallée de Joux en la personne d'Abraham, mort sans enfants à la fin du XVII^e siècle, et dont l'héritière fut Pernette Chenalat, sa cousine germaine, femme de Jean Royaume (Jean Royaume était le fils de la « Mère Royaume »). (GALIFFE, t. III, p. 300 à 302.)

Lieu que cette dernière la tient quitte de tout ce que ladite commune pourrait prétendre ni rechercher contre la dite No. Dame. » L'entretien de l'église est cependant réservé. La Dame du Brassus aura droit de passage pour aller dans ses pâturages, mais, en contrepartie, devra entretenir les chemins sur le territoire de la seigneurie ¹.

Le 20 avril 1607, Noble Louis Varro, au nom de sa mère, demoiselle Françoise Morlot, et de ses frères, prête reconnaissance pour la seigneurie, à Eclépens, sur les mains du commissaire Monney. Comme en 1576, la seigneurie consistait en forges, hauts fourneaux, moulins, et un martinet pour battre le fer ². Il est probable qu'en 1577 déjà, les Varro avaient construit un château ou maison forte ³, qui subsistait encore en 1660, et qui, plusieurs fois transformé et reconstruit, est devenu l'actuel Hôtel de la Lande.

En 1612, les Nobles Jean, Louis et Henri Varro, seigneurs du Brassus, donnent les trois grandes fenêtres du côté oriental de l'église du Chenit (au Sentier), nouvellement construite ⁴.

Venons-en maintenant à quelques détails sur l'organisation de cette seigneurie presque exclusivement industrielle. Jean-Baptiste Varro avait dirigé lui-même ses forges et habité en tous cas une partie de l'année au Brassus. Il faisait partie du CC à Genève dès 1567 et fonctionnait comme auditeur en 1579 et 1581. Comme nous l'avons vu, il était devenu seul seigneur du Brassus en 1587 ⁵. On peut présumer qu'après cette date il résidait dans sa seigneurie. Il n'en est probablement pas de même de sa veuve et de son fils Louis, ni du reste des autres de ses descendants. Louis fut nommé au CC en 1613, puis au LX. Il était châtelain de Jussy en 1616 et 1617 et habitait près du Molard en 1627 ⁶.

Il semble également qu'une fois la guerre terminée par le traité de Saint-Julien en 1603, les maîtres de forge du Brassus ont abandonné la fabrication de matériel de guerre ⁷.

¹ A.C.V., Bb 36/3, folio 347.

² FIGUET, *op. cit.*, t. I, p. 123.

³ GINGINS, *op. cit.*, p. 119.

⁴ JACQUES-DAVID NICOLE, *Recueil historique sur l'origine de la Vallée-du-Lac-de-Joux*. Lausanne, Ducloux, 1840, p. 355.

⁵ Voir ci-dessus, p. 187.

⁶ A.E.G., *Généalogie Varro*, manuscrite.

⁷ Cf. JACCARD, *op. cit.*, p. 83.

Le 22 novembre 1616, une convention est conclue entre Noble Louis Varro, citoyen de Genève, châtelain de Jussy et seigneur du Brassus, et André Morel, habitant, d'une part, et honnête François d'Hauteville, maître faucheur (fabricant de faux), de Taninge en Faucigny, demeurant aux forges du dit Varro, d'autre part. Hauteville s'engageait à fabriquer 50 barils de 112 faux chacun, l'acier étant fourni par les acheteurs (ce qui veut dire que Hauteville ne s'occupait que du façonnage des faux et qu'un maître de forge fournissait l'acier) pour le prix de 50 florins, monnaie courante au Pays de Vaud, par baril. La marchandise devait être rendue à Morges, ce qui indique que l'on utilisait la route du Molendruz, la seule du reste qui existait à cette époque ¹.

Le 27 février 1619, nouvelle convention ². Le contrat devient cette fois exclusif, en ce sens que Hauteville s'engage à vendre à Varro et à son associé Capt toute sa production pendant quatre ans, production fixée à 100 barils de 112 faux, ce qui fait 11200 faux. Le prix est augmenté de 30 sols par baril. Cette convention fut renouvelée le 19 août 1622 ³.

Le travail est bien spécifié : le modèle et sa grandeur sont imposés par les acheteurs ; « sera tenu le dit d'Hauteville de livrer bonnes et belles dailles (faux) dans du bon estoffe ». Il pourra disposer des pièces refusées par les acheteurs et les vendre comme bon lui semble. Comme précédemment, l'acier est fourni par les acheteurs, donc directement par les forges du Brassus. Nous en trouvons la preuve dans un contrat du 1^{er} janvier 1627, par lequel Michel Blanchet l'aîné, bourgeois des Clées, devient maître de forges au Brassus ⁴. « Il promet de travailler en ses forges avec un fermier qu'il prendra et qui sache l'art de forgeron et d'affuteur. » On voit donc que le maître de forge avait comme associé, ou employé suivant les cas, un forgeron qui travaillait l'acier produit pour en faire des outils ou d'autres objets.

Un contrat du 21 septembre 1655 ⁵ donne des précisions sur les conditions de ce fermage ou amodiation, et sur les limites du

¹ A.E.G., Etienne De Monthoux, not., vol. 30, folio 310.

² *Ibidem*, Pierre De Monthoux, not., vol. 2, folio 66.

³ *Ibidem*, Etienne Revillod, not., vol. 27, folio 114.

⁴ *Ibidem*, Philibert Blondel, not., vol. 7, folio 3.

⁵ A.E.G., Bernard Grosjean, not., vol. 8, folio 25.

domaine. Ce dernier se composait de forges, hauts fourneaux, maisons, scies, moulin, martinets, charbonnières avec leurs appartenances et dépendances, et toutes les terres « frétières », prés et bois du Brassus. Les limites sont les suivantes : les possessions d'Abraham et Jean Piguet de vent, les prés de Pierre Golaz et Judith Aubert de bise, les communes du Lieu et du Chenit au levant, et la rivière Orbe au couchant. Autrement dit une étroite bande compris entre l'Orbe et la base des pentes du Jura. En somme un territoire très petit, qui ne comprend pas, bien entendu, les parcelles plus vastes acquises par les Varro, mais qui ne faisaient pas partie de la seigneurie. Les conditions stipulées par le contrat sont les suivantes : « Le propriétaire fournira deux soufflets et fera refaire à neuf la tour du haut fourneau ; il fera exécuter toutes les réparations nécessaires aux charbonnières, martinet et moulin, et faire limiter la montagne de la seigneurie d'avec la commune de Bière. »

Les obligations du fermier paraissent plus étendues ¹. Il doit s'engager à faire sa résidence au Brassus, et à entretenir à ses frais tout le domaine, soit bâtiments, installations et outillage. Le maintien en bon état des chemins et des ponts est aussi de son ressort. Cette dernière obligation est conforme au contrat du 21 août 1598 entre la Dame du Brassus et la commune du Lieu ². Puis vient une clause plus spéciale ; nous citons : « Les propriétaires venant au dit Brassu pour l'utilité de leurs affaires seront nourris avec leurs chevaux et valets par les dits fermiers pendant trois jours, et pourront faire deux ou trois voyages par année, si leurs affaires le requièrent... »

Louis Breton, le fermier engagé, paie trois mille florins, monnaie de Vaud, payables par tiers, à la Saint-Barthélémy, soit le 24 août, à la Saint-Michel, soit le 29 septembre, et à Noël. Nous avons donné ces détails afin que l'on soit à même de se rendre compte de l'organisation et de l'économie de cette industrie.

On constate, dans cet acte, que les propriétaires nommés sont Marc et Amy Varro, fils de feu Louis, pour les deux tiers, et Abraham Chabrey, époux d'Anne Varro, au nom de ses enfants,

¹ *Ibidem*, folio 21 et 25.

² Voir ci-dessus, p. 191.

pour le troisième tiers. On se demande pourquoi Jean-Antoine, frère de Marc et d'Amy, n'intervient pas, puisque par la suite (en 1683) nous voyons apparaître ses héritiers ?

Le 14 novembre suivant, Louis Breton devient amodiateur des biens, au Brassus, appartenant aux mêmes propriétaires, et ceci aux mêmes conditions que les forges, pour le prix de trente pistoles de vingt-cinq florins chacune, payables la moitié à la Saint-Michel, le reste à Noël ¹.

Cette amodiation est confirmée en faveur de Louis Breton le 18 janvier 1657. Les biens constituant la seigneurie du Brassus restent sans modification ².

Les Varro possédaient à cette époque un moulin au Brassus. En effet, le 23 juillet 1647, « David Rochat, fils de Pierre, du Chenit, promet pour lui et les siens, d'aller moudre son grain au moulin du Sr. Varro, situé au Chenit, juxte ses confins, sans pouvoir aller moudre ailleurs, à la charge et conditions que le dit Varro entretiendra le dit moulin en bon état et sous le salaire que les autres ont accoutumé de payer » ³. M. Auguste Piguet dit que ce moulin avait été construit par Noble Louis Varro en 1641, à la suite d'un arrangement avec dix propriétaires du Chenit ⁴.

En 1662, la seigneurie avait passé aux Chabrey, on ne sait pas très bien pour quelle raison, puisqu'en 1683 les Varro possèdent encore les deux tiers du domaine. On remarque cependant que, le 24 juin 1647 déjà, Louis Varro avait donné procuration à son gendre Abraham Chabrey pour la vente ou cession des forges au lieu dit « Praz Rodet » ⁵.

Le 12 décembre 1662, LL.EE. inféodent à Noble Abraham Chabrey, citoyen de Genève et ancien auditeur ⁶ :

1. La dîme de LL.EE., appelée dîme du Brassus, avec la dîme du chanvre, environ cinq muids par an, moitié orge, moitié avoine.

¹ A.E.G., Bernard Grosjean, not., vol. 8, folios 21 et 25.

² *Ibidem.*

³ A.E.G., Antoine Saultier, not., vol. 31, folio 197.

⁴ PIGUET, *op. cit.*, t. I, p. 122.

⁵ A.E.G., Jaques Vautier, not., vol. 2, folio 127.

⁶ A.C.V., Bb 36/3, folio 248, et GINGINS, *op. cit.*, p. 454 à 458. Abraham Chabrey était fils de Noble Esaïe et de Sara Grenet. Né en 1618, il avait épousé Anne, fille de Louis Varro et d'Anne Lullin, alors que son frère cadet Etienne avait épousé Madeleine Varro, sœur d'Anne.

2. Par augmentation de son fief et seigneurie du Brassus, on lui inféode la moyenne et basse juridiction sur toutes les possessions « entre » sa seigneurie du Brassus (ce qui veut probablement dire : sur toutes les terres enclavées dans la dite seigneurie, mais non encore inféodées) avec fief et directe seigneurie, et tous les droits dépendant de la moyenne et basse juridiction, « pour mieux ranger à leurs devoirs ses gens, serviteurs et ouvriers de ses forges ». Les limites de la seigneurie sont : au midi, jusqu'à la frontière de Bourgogne, au nord et à l'est, le bailliage de Romainmôtier, et l'Orbe à l'ouest.

3. Le seigneur obtenait également le droit de chasse et de pêche sur le territoire de sa seigneurie, ainsi qu'un droit de pontonnage, à exiger seulement des étrangers.

En échange, Chabrey abandonnait :

1. Son droit de vidomnat et de mestralie sur tout le territoire de la Vallée de Joux.

2. Certains droits qu'il possédait à la Vallée, hors de sa seigneurie, droits qu'il venait d'acquérir le 22 août 1662¹ de François de Gingins, baron de La Sarraz. Il restait cependant possesseur de ces droits sur le territoire de sa seigneurie.

Le 9 février 1683, les forges et le domaine, appartenant pour les deux tiers aux Varro et un tiers à Chabrey, sont amodiés à Moysse Favre de Vallorbe. La part des Varro vaut 353 florins et 4 sols, et la part de Chabrey, augmentée du rural dit « La Lande », vaut beaucoup plus, soit 450 florins, « plus un tonneau plein de choux et 30 livres de beurre »².

On ne sait pour quelle cause la seigneurie, qui venait d'être augmentée, ne dura pas ; le 26 mai 1684, c'est définitivement sa fin³. Daniel Chabrey, avocat et citoyen de Genève, fils d'Abraham et d'Anne Varro, agissant au nom et en qualité de procureur de son frère aîné, Noble et Vertueux Dominique Chabrey, seigneur

¹ GINGINS, *op. cit.*, p. 119.

² A.E.G., Gabriel Grosjean, not., vol. 13, folio 96.

³ A.C.V., Bb 36/3, et PIGUET, *op. cit.*, t. II, p. 115 et 483 ; GINGINS, *op. cit.*, p. 462.

du Brassus, vend purement et perpétuellement à Magnifique, Généreux et Puissant et très honoré seigneur Béat-Louis Thormann, bailli de Romainmôtier, agissant au nom de LL.EE. de la Ville et Canton de Berne, assavoir la seigneurie du Brassus avec moyenne et basse juridiction comprise dans les limites suivantes : au nord la commune du Chenit, à l'ouest la rivière Orbe, au sud la commune de Bursins, à l'est la frontière du pays ; avec tous les droits mentionnés dans l'inféodation de 1662. Ceci pour la somme de 9000 florins, monnaie de Vaud, et 225 florins pour le vin de la Dame du dit seigneur Dominique Chabrey. Acte passé à Romainmôtier le 26 mai 1684.

Ce fut la fin de cette seigneurie industrielle, qui avait duré un peu plus d'un siècle, de 1576 à 1684.

Mais le seigneur du Brassus, en vendant ses droits féodaux à l'Etat de Berne, ne s'était pas dessaisi du domaine utile. Les Varro et Chabrey conservèrent jusque dans les dernières années du siècle les forges du Brassus ainsi que les terres et pâturages qu'ils avaient acquis.

Le 8 juillet 1689¹, les anciens seigneurs amodient à Jérémie Favre, de Vallorbe, et à Abraham Nicoulaz, du Chenit, les forges, hauts fourneaux, martinets et charbonnières du Brassus, avec les appartenances et dépendances, pour le terme de six ans, dès le 25 mars 1689, pour la somme de 530 florins et 10 louis d'or pour les épingles. Le tiers du domaine appartenait aux Chabrey et les deux tiers à Pierre Varro, fils de Marc.

Mais le démembrement du domaine commence : le 14 septembre de la même année², Jacques Dunand, de Genève, en qualité de curateur de Noble Pierre Varro, vend à Jacques Rochat, du Chenit, une scie sur le ruisseau du Brassus, en amont des forges, pour le prix de 1500 florins, monnaie de Vaud, et trois et demi écus blancs pour les épingles. Il est cependant stipulé que Varro pourra racheter ce domaine pendant le terme de huit années au prix payé par l'acquéreur. Il semble que le vendeur se trouvait dans des difficultés financières, qu'il estimait passagères.

¹ A.E.G., François Joly, not., vol. 7, folio 359.

² *Ibidem*, Gabriel Grosjean, not., vol. 20, folios 483-489.

Le 27 septembre 1693¹, Frédéric Roy², curateur de Pierre Varro, pour les deux tiers, et Demoiselle Antoinette Duhamel, veuve de Daniel Chabrey, en qualité de mère tutrice de ses enfants, pour un tiers, vendent à Jean-François Jaquet-Cavillet, de Vallorbe, le domaine central du Brassus et ses dépendances, pour la somme de 18 000 florins, 30 louis d'or pour les vins, outre 1000 florins de vins bus. Les tractations ont dû durer bien longtemps ! Piguet fait remarquer, en mentionnant cette vente, que ces établissements avaient été payés 400 florins en 1567. Il faut, pensons-nous, tenir compte du fait que le domaine avait été considérablement agrandi, et qu'entre les deux dates la valeur du florin avait sérieusement baissé³.

A une date indéterminée, Jean-Antoine et Jacques, cousins de Pierre Varro, avaient cédé leur part des forges à Pierre Meylan, pour le prix de 400 florins⁴.

Ce qui restait du domaine se liquida par morceaux, au cours des années suivantes.

Quelles sont les causes de cet abandon ? Piguet fait état d'un conseil de famille qui se serait tenu à Genève, en l'étude du notaire Grosjean, et qui aurait autorisé les intéressés à se dessaisir de leurs biens au Brassus, vu le délabrement des usines, causé par la négligence des fermiers, l'impossibilité financière de subvenir aux réparations, les offres raisonnables faites par un acheteur solvable, et enfin le besoin urgent d'argent liquide pour permettre au jeune Pierre Varro d'apprendre le négoce⁵.

Ce dernier avait en effet vingt-deux ans à cette époque et était apprenti ferretier et « toilier ». Il eut par la suite six enfants, dont deux fils, Abraham et Jean, morts en bas âge, avant leur père, qui décéda en 1736, dernier de sa race⁶.

Si des Genevois éminents avaient présidé à la naissance de l'entreprise du Brassus, sa mort fut décidée, il serait plus juste de dire acceptée, également par de hautes personnalités de la République. En effet, assistaient à la réunion chez Grosjean :

¹ PIGUET, *op. cit.*, t. II, p. 64 et 248 ss.

² Frédéric Roy était probablement le même que celui cité en 1687 en qualité de secrétaire baillival. (PIGUET, *op. cit.*, p. 361.)

³ *Ibidem*, p. 250. Cf. JACCARD, *op. cit.*, p. 74 (note).

⁴ *Ibidem*.

⁵ *Ibidem*, p. 249.

⁶ A.E.G., *Généalogie Varro*, manuscrite.

trois syndics ou anciens syndics, soit : Etienne Chabrey, Jacques-François et Ami Le Fort, Pierre Fatio, juge consistorial de Saint-Victor, et Esaïe De Normandie ¹.

Il y avait peut-être encore une autre cause à cette vente : c'était la possibilité d'importer du fer à de meilleures conditions et de meilleure qualité que celles d'une fabrication sur place. Meylan s'exprime à ce sujet comme suit : « Les usines du Brassus travaillaient avec du minerai exploité dans les montagnes du Brassus, mais au XVIII^e siècle les mines devaient être épuisées puisqu'on amenait par eau ce produit de la région des Charbonnières. Dès 1740, ce transport se révélant trop onéreux, on fit venir la fonte du dehors et les propriétaires éteignirent leurs hauts fourneaux. » ² Les Varro et Chabrey avaient eu l'intelligence de prévoir ces difficultés.

MAURICE REYMOND.

¹ Noble Etienne Chabrey, fils d'Esaïe et de Sara Grenet, né en 1625, mort en 1695. Avait épousé Madeleine, fille de Noble Louis Varro et d'Anne Lullin (GALIFFE, t. III, p. 119. — Noble Jacques Le Fort, fils de Jacques et de Françoise Lect, né en 1653, mort en 1732, avait épousé Susanne Bonnet. — Noble Ami Le Fort, frère du précédent, né en 1648, avait épousé en 1666 Madeleine Mestrézat (GALIFFE, t. I, p. 55). — Sp. Pierre Fatio, fils de François et de Marie Franconis, né en 1662, passé par les armes pour cause politique en 1707, avait épousé en 1694 Elisabeth Chouet (GALIFFE, t. IV, p. 176). — Noble Esaïe De Normandie, né en 1652, mort en 1721, avait épousé en 1675 Catherine Du Hamel (GALIFFE, t. II, p. 681).

² MEYLAN, *op. cit.*, p. 162-163.